

## **Règlement particulier du tournoi promobad double dames CHATEL BADMINTON du dimanche 22 décembre 2024**

### Article 1

Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBad et à ce règlement particulier. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses Jeunes, Sénior et Vétérans des séries N3 à NC licenciés à la FFBaD pour le tableau de double dame. Le jour du tournoi, ils devront être en possession de leur licence.

### Article 2

Le GEO qui officie sur le promobad est Kévin Chaumeil.

### Article 3

Le tournoi se jouera en double dame pour les séries N3, R, D, P et NC. Le nombre de participants ne pourra dépasser **60 joueurs**.

### Article 4

Les droits d'inscription sont de 8 € par joueur. La date limite d'inscription est fixée au 13/12/2024. Prise en compte du CPPH le 12/12/2024. Établissement des tableaux le dimanche 16 décembre 2024.

### Article 5

Les rencontres se dérouleront par poules de 5 ou 6

### Article 6

Les matchs se feront en auto arbitrage.

### Article 7

La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel Badnet qui est le logiciel de gestion de compétition de badminton préconisé par la FFBaD.

### Article 8

En cas d'écart trop important entre les paires d'une poule un calcul de point sera mis en place afin de rendre le match le plus équitable.

### Article 9

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront **RSL DLT81**.

### Article 10

Point particulier : si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois, et s'il touche pendant l'échange il sera compté faute.

### Article 11

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

### Article 12

Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.

